



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE

CONSEIL MUNICIPAL N°2025-07

Jeudi 03 juillet 2025 à 19H00

PROCES VERBAL

Présents :

Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme OSTORERO Sabine, M. GUILLARD Jérôme, M. GUILLOT Germain, M. DURET-CANTIOLETT Michaël, M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. VARET Mickaël, M. BRUNOD Alain.

Absent(es) excusé (es) : Mme BLANC Stacy, M. DÉVRIEUX-PONT Robin, M. MARTIN-CORREIA Franck-Olivier.

Absent(es) : M. Pierre-Yves PERRIER, M. PORRET Franck.

QUORUM : 8

Pouvoir de vote : Néant.

Secrétaire de séance : M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2025 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Tiers	Objet	Montants
KGMAT	Bancs pour cimetière	627.60€ TTC
ONF	Plantations après scolytes	15 336.17€ TTC
ONF	Plantations années N+1, N+2 et N+3	7 164.00€ TTC
TOUVET	Granules Bois	1 905.75€ TTC
MESUR'ALPES	Division parcelle communale Montée de l'énergie	2 828.40€ TTC

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable 2025 :

1. FONCTIONNEMENT :

Dépenses totales : 279 957.17€

Recettes totales : 315 399.64€

2. INVESTISSEMENT :

Dépenses totales : 25 515.14€

Recettes totales : 361 599.27€

ORDRE DU JOUR :

1. **DEL-2025-07-001 : Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires du RPI :**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée qu'à la suite de la réunion des élu(es) du RPI, le 11 juin dernier, il a été décidé de proposer la modification du règlement intérieur des restaurants scolaires du RPI comme suit :

- **Article 4 : Tarifs et Modalités de paiements des repas.**
L'accueil des enfants faisant l'objet d'un P.A.I et dont les parents fournissent un panier repas sera facturé 2.50€.
L'inscription se fait sur le portail famille pour qu'ils apparaissent sur les effectifs.
- **Article 5 : Modalités et délais d'inscription.**
Dans le cas où les parents n'auraient pas inscrit l'enfant à la cantine et que personne ne serait venu le chercher (à l'école ou au bus). Une pénalité de 7€ sera appliquée en dédommagement du temps de prise en charge quel que soit le moment où les parents viennent le récupérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les modifications telles que présentées ci-dessus.
- **Dit** qu'un exemplaire du règlement sera joint à la présente délibération.
- **Donne** pouvoir au Maire.

2. **DEL-2025-07-002 : Renouvellement de la convention d'utilisation de la salle polyvalente, association « Yoga en chemin » année 2025/2026 :**

Madame Sophie BARRAL nous a fait part de son souhait de renouveler la convention d'utilisation de la salle polyvalente, les mardis de 16h15 à 17h45, les mercredis de 8h30 à 10h30 et les jeudis de 19h00 à 21h00, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la demande de renouvellement de la convention d'utilisation de la salle polyvalente du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 telle que présentée ci-dessus.
- **Dit** qu'un exemplaire de la convention sera joint à la présente délibération.
- **Donne** pouvoir au Maire.

3. **DEL-2025-07-003 : Demande de convention d'utilisation de la salle polyvalente, association « Dynamique Mercury-Verrens sport santé » cours équilibre seniors 2025/2026 :**

A la suite des cours d'équilibre et de préventions des chutes dispensés sur la commune, et coordonnés par le CIAS d'Arlysère, les personnes ayant participé ont formulé le souhait de pouvoir continuer cette activité dès la rentrée de septembre 2025.

Le créneau demandé serait les mardis de 9h30 à 10h30, à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide** le projet de convention d'utilisation de la salle polyvalente du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
- **Dit** qu'un exemplaire de la convention sera joint à la présente délibération.
- **Donne** pouvoir au Maire.

4. DEL-2025-07-004 : Groupement de commandes – achat de prestations d'exploitations forestières :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitations forestières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'intégrer le groupement de commande et de signer la convention constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt – ONF 2025, dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028.
 - **Accepte** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir.
 - **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestations d'exploitations forestières et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.
- 5. DEL-2025-07-005 : Travaux d'enrobé 2025 – choix du prestataire :**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que 2 entreprises ont été consultées pour les travaux d'enrobé prévus en 2025.

L'entreprise Eiffage et l'entreprise S.E.R.T.P.R. Les secteurs envisagés cette année sont :

- La descente du Plaret (de la RD66 devant la mairie jusqu'au croisement de la rue de la Fontaine) dans sa globalité avec pose de caniveaux
- Gestion des eaux pluviales et aménagement enrobé partie communale chemin des Teppes
- Gestion des eaux de ruissellement route du Col de Basmont aux Cellières (à faire dès le printemps 2026).

Eiffage : 54 234.00€ TTC

S.E.R.T.P.R : 60 418.80€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valider les devis de l'entreprise Eiffage tels que présentés ci-dessus.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Donne** pouvoir au Maire.

6. DEL-2025-07-006 : Tarifs cantine 2025/2026

Mme le Maire rappelle la convention tripartite passée en 2016 et renouvelée par l'avenant n°3 avec API et le Collège Fondation d'Auteuil relative à la livraison des repas de la cantine scolaire de l'école maternelle. Elle précise que dans l'article VI, le prix des repas sera révisé tous les ans au 1er septembre par application de coefficients de variation définis dans la convention initiale.

API nous a transmis dernièrement cette actualisation tarifaire :

L'indice INSEE est passé de 111.91 en 2024 à 113.92. Le prix des repas pour la maternelle passe donc à 5.432 € TTC.

Elle propose de valider le nouveau prix d'un repas facturé par API à la mairie soit 5.432€ TTC à compter du 1^{er} septembre 2025.

Il convient de fixer le nouveau tarif d'un repas, facturé aux familles des enfants de maternelle, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Il est proposé de le passer 5.45€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition faite par Madame le Maire, à savoir le tarif appliqué par API pour la facturation d'un repas maternel soit 5.432 € TTC.
- **Valide** la proposition de fixer le tarif des repas facturés aux familles de maternelle, à 5.45€ TTC à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire.

7. DEL-2025-07-007 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour les travaux d'enrobés 2025, au titre du FDEC :

Le coût total des travaux d'enrobé pour 2025 s'élève à 54 234€.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, au titre du FDEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du dispositif FDEC.
- **Sollicite** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. DEL-2025-07-008 : Programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale. Demande de subvention au titre de la mesure 401 du FEADER auprès de la Région et du Conseil Départemental de la Savoie au titre de leurs politiques forestières :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

- Mise au gabarit de la route forestière avec résorption de points noirs dont la gestion de l'eau, création d'une antenne de route et d'une place de retournement au lieu-dit : Charvan.

Ces travaux sont proposés par les services de l'ONF dans le cadre du budget forestier de la commune. Le montant estimatif des travaux et maîtrise d'œuvre est : 284 022.84€ HT dont 241 399.00€ HT en travaux et 42 683.84€ HT en dépenses immatérielles (maîtrise d'œuvre, CSPS, etc.). Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la mesure 401 du Fonds Européen d'Aide au Développement Rural (FEADER) au taux maximal de 80% sur l'assiette éligible ; l'autofinancement serait alors de 113 530.17€ HT.

Indique que compte tenu de l'enveloppe financière des travaux, la consultation des entreprises peut se faire selon la procédure adaptée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté.
- **Approuve** le plan de financement présenté sur la base du devis estimatif communiqué.
- **Sollicite** l'octroi d'une aide publique auprès des services de la Région et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables aux taux en vigueur.
- **S'engage** à inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à l'entretien de la nouvelle voie créée.
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour solliciter et signer tout document et acte relatif à ce projet.

9. DEL-2025-07-009 : Convention de partenariat avec la clinique vétérinaire de l'Arly pour la stérilisation des chats errants sur la commune :

Mme le Maire rappelle le problème de salubrité sur la commune, lié aux chats errants.

Afin de remédier à la prolifération, il est proposé une convention de partenariat avec la clinique vétérinaire de l'Arly. Cette clinique propose des tarifs avantageux et pas de contrainte de rendez-vous pour déposer les animaux.

Les tarifs seront révisés chaque année et matérialisés par un avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la convention telle que présentée.
 - **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
 - **Donne** pouvoir à Mme le Maire.
- 10. DEL-2025-07-010 Programme des travaux de plantation ONF. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre de leurs politiques forestières :**

Mme le Maire rappelle que les scolytes ont sinistré la parcelle forestière n°4. Une coupe a été effectuée l'an dernier. Il convient maintenant de replanter afin de renouveler le peuplement impacté.

Le coût pour cette année est de 13 966.42€ HT. Un suivi sur 3 ans sera nécessaire pour s'assurer la bonne prise des plantations.

Il est donc judicieux de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre de leurs politiques forestières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Savoie.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire.

URBANISME

PC Refusé :

- M. LAROZE Antoine 70 chemin Savandet pour la création d'un logement dans le volume existant, modification des façades et création d'une terrasse bois au nord.

DP Acceptées :

- M. ALLAIRAT Gérard 46 impasse de l'Isère pour la construction d'un abri voiture non fermé.
- M. FERLAY Jean-François 1593 route des 3 Villages pour la création d'un appentis clos de 8m² accolé au bâtiment existant.
- M. AVRILLIER Jean-Marie les Cellières pour la création d'un abri pour véhicule agricole accolé à une grange existante.
- M. CROUZEAUD Jean-Noël 56 impasse des Chênes pour la fabrication d'une terrasse en bois entièrement démontable sur base poteaux bois
- Amélioration Habitat Conseil pour Mme GUILLARD Emmanuelle 28 impasse des Châtaigniers pour la pose de 6 panneaux solaires.

Pour information

Date de la prochaine réunion du conseil : Jeudi 11 septembre 2025

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Emmanuelle GUILLARD

- A la suite du décès de M. Petitti, nous recherchons activement une ou deux familles d'accueil pour ses 2 Beagles âgés de 8 ans. Contacts pris auprès du chenil d'Albertville et de la SPA de Chambéry ainsi qu'avec la sœur du défunt.

Mme Sabine OSTORERO

- Remercie pour le bouchage provisoire du trou route de la Fontaine.

M. Alain BRUNOD

- Demande la réparation de l'éclairage public solaire situé en Bayet et signale que ce dernier n'a que très peu fonctionné.

M. Mickaël VARET

- Demande si la déclaration préalable a bien été déposée pour la Paillote du Bayet et si nous avons eu les informations sur la vidéosurveillance.

Réponse : Le locataire a bien retiré un formulaire de déclaration préalable, nous sommes dans l'attente du dépôt du dossier. Concernant les caméras, nous n'avons pas encore obtenu les informations. Nous allons consulter les services compétents.

M. Michaël DURET-CANTIOLETT

- A été interpellé sur le nettoyage du cimetière + vider les poubelles et le débroussaillage dans les hameaux.

Réponse : Ces travaux sont bien inscrits au planning de l'agent.

M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD

- Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, le service GEMAPI de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV), va porter une surveillance et possiblement des travaux de nettoyage de la végétation et de gestion des embâcles sur les cours d'eau de votre commune.

A cet effet, une carte des cours d'eau nous a été transmise ainsi qu'un tableau prévisionnel de travaux.

Nous devons rester vigilant quant à la surveillance des cours d'eau et signaler rapidement les dégâts constatés.

Il est cependant rappelé que les premiers gestionnaires et responsables des cours d'eau sont les propriétaires riverains des berges du cours d'eau, qui sont aussi propriétaires du lit du ruisseau jusqu'à son milieu.

Mme le Maire propose de rédiger un rappel dans ce sens dans le prochain bulletin municipal.

- Signale que les cunettes partant du hameau Villard jusqu'au hameau du Cudray sont de nouveau pleines.

Réponse : Cela a bien été constaté et prévu au planning de l'agent. C'est à la suite du passage de l'épaveuse que les cunettes se sont remplies.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian



Le Maire,
Mme GUILLARD Emmanuelle



Approuvé en séance du 11 septembre 2025, à l'unanimité